

Le Good Lives model : Un cadre d'intervention basé sur les besoins pour les jeunes ayant commis une infraction

Constats et Résultats : Glowacz, F., Devillers, B. et Puglia, R. (2022). Le Good Lives Model. Un cadre d'intervention basé sur les besoins pour les jeunes ayant commis une infraction. Dans J. Carpentier, C. Arseneault et M. Alain (Dir.). *Délinquance à l'adolescence : Comprendre, évaluer, intervenir*. (p. 253-274). Presses de l'Université du Québec.

QU'EST-CE QUE LE GOOD LIVES MODEL ?

Le Good Lives Model (GLM) (Modèle des saines habitudes de vie) est une approche d'intervention basée sur les forces qui vise à aider les personnes ayant commis une infraction à **développer une vie plus « significative » et plus satisfaisante** sur le plan personnel, en tenant compte de leurs capacités, aspirations et intérêts individuels.

Cette approche est **basée sur deux hypothèses**, selon lesquelles :

- Tous les êtres humains s'efforcent d'obtenir des « bonnes choses en soi », émanant des besoins humains de base, afin d'atteindre un plus grand bien-être.
- L'incapacité à satisfaire ces besoins primaires de manière prosociale peut conduire à l'adoption d'un comportement délinquant.

Cette approche procure à la personne un sentiment de contrôle sur sa vie, favorise sa mobilisation dans le processus d'intervention et offre une perspective d'avenir possiblement en accord avec ses valeurs et ses besoins, tout en lui permettant de s'identifier à un soi positif.

De plus, le GLM permet d'augmenter la motivation de la personne en fixant des buts axés sur des objectifs d'acquisition, plutôt que sur des objectifs d'évitement des comportements.

LE GOOD LIVES MODEL ADAPTÉ AUX ADOLESCENTS

Les recherches dans le domaine de la délinquance montrent que les jeunes judiciairisés présentent un **plus large éventail de besoins** et que ceux-ci sont **plus complexes** que chez leurs homologues adultes. Les principes et outils du GLM ont donc été adaptés afin d'être appliqués à ces derniers : à cet effet, l'approche G-MAP est utilisée.

Les interventions de cette approche **mobilisent les systèmes et les sphères relationnelles dans lesquels le jeune gravite**. De plus, elles sont guidées par le **souci de « désiquetage »** ; il s'agit de susciter une motivation chez le jeune par rapport à un travail orienté vers un mieux-être et de soutenir au sein de son entourage la croyance en ses capacités à changer.



Étape 1

Formulation du problème : définir le problème avec le jeune, en le considérant sous un autre angle que celui du délit et du risque

Étape 2

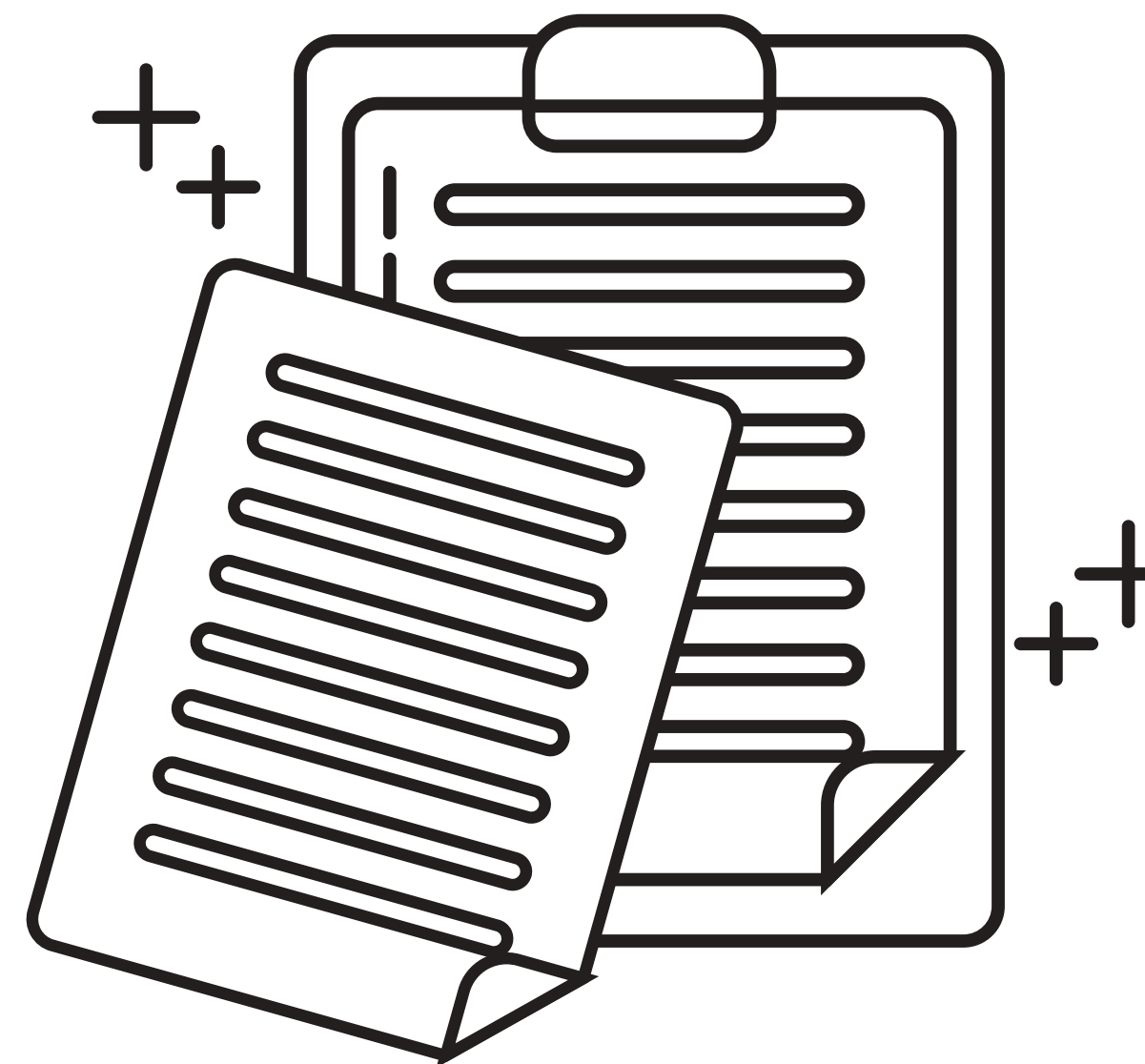
Investigation des besoins primaires et secondaires :
Comprendre le vécu du jeune et identifier les besoins.
Établir des liens entre les besoins et le comportement délinquant

Étape 3

Plan d'intervention :
Codéfinir avec le jeune des objectifs mesurables.
Inclure les buts et les activités (moyens) nécessaires à l'atteinte d'une vie souhaitée par le jeune

CONSTATS

- Les interventions conformes au GLM **augmentent la motivation et l'engagement** des usager.ères.
- Ce modèle **demande une compréhension et une rigueur** dans la mobilisation des concepts. En effet, l'application n'est pas simple et des différences ont été relevées dans la mise en pratique du modèle.
- Bien qu'il existe des recherches soutenant les approches fondées sur les forces et le GLM, elles sont **peu nombreuses**. Il existe donc un manque de preuves pour confirmer sans équivoque l'efficacité du modèle.



EN CONCLUSION

- Le GLM est une **approche basée sur les forces** de la personne, qui implique une **co-construction** entre l'intervenant et la personne judiciairisée et qui permet d'**éviter de stigmatiser** la personne en fonction de sa dangerosité et des risques perçus ;
- Les interventions qui s'inscrivent dans la logique du GLM visent à aider le justiciable à répondre de manière prosociale à ses besoins primaires et soutiennent l'acquisition et le développement de ressources internes et externes en vue du désistement. De plus, ce modèle vise à mobiliser les systèmes relationnels gravitant autour de la personne ;
- Le GLM **encourage l'autonomie** ainsi que la **régulation des émotions** chez les personnes judiciairisées ;
- **D'autres recherches sont nécessaires** pour confirmer l'efficacité du modèle.

